

Si vous portez des lunettes ou des verres de contact, emportez-en une paire supplémentaire ainsi qu'une copie de votre ordonnance.

Si vous décidez de vous faire faire un perçage, de vous faire tatouer ou de recevoir un traitement d'acupuncture ou de manucure quand vous êtes en voyage, sachez que des instruments mal stérilisés peuvent transmettre l'hépatite B ou C ou le sida.

Si vous devez absolument recevoir des soins dentaires ou une injection, ou encore subir un examen interne, communiquez avec l'ambassade ou le consulat du Canada le plus proche. Les agents consulaires pourront vous fournir une liste de médecins et d'hôpitaux locaux. Votre compagnie d'assurance pourra également vous aider.

Par ailleurs, vous pouvez adhérer à l'Association internationale pour l'assistance médicale aux voyageurs (International Association for Medical Assistance to Travellers), un organisme sans but lucratif qui fournit de l'information sur les vaccinations requises, les

conditions sanitaires et climatiques, les maladies tropicales, l'assainissement des aliments et de l'eau, et une liste de médecins parlant anglais partout dans le monde.

Ne quittez pas le Canada sans avoir souscrit à une assurance voyage adéquate. Lisez votre police attentivement afin de bien connaître la protection offerte. Par exemple, avez-vous accès à un service téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 n'importe où dans le monde? Les frais d'hospitalisation à l'étranger et les frais médicaux connexes sont-ils pris en charge? Le cas échéant, la compagnie d'assurance règle-t-elle les frais immédiatement ou devez-vous payer d'abord et demander un remboursement par la suite? Serez-vous évacuée vers le Canada ou vers les installations médicales appropriées les plus proches? Une naissance prématurée et les soins néonataux connexes sont-ils couverts? Ayez une preuve de police d'assurance sur vous.